

SOCIÉTÉ DE CHALUTAGE DE LA MÉDITERRANÉE

S.A., 1913, p. 30 ans.

BALO du 9 octobre 1922
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 octobre 1922)

Émission d'obligations.

SOCIÉTÉ DE CHALUTAGE DE LA MÉDITERRANÉE
S.A. frse au capital de 1 MF.
Siège social : Palais de la Bourse, à Lille
Siège administratif : Roubaix, 34, r. Pellart
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 936-937)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 11 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.
PROUVOST (Amédée), 113, bd. de Paris, Roubaix ;
TIBERGHIEU-BREUVART (Charles), 27, r. du Dragon, Tourcoing ; adm. délégué ;
ARMAN (Joseph), 33, quai Rive-Neuve, Marseille ; adm. -dir. ;
NOYELLE (Joseph), 34, r. Pellart, Roubaix ;
CADORET (Pierre), 11, r. La-Boétie, Paris ;
DROULERS (Charles), 12 *bis*, av. Bosquet, Paris ;
FLIPO (Pierre)¹, 1, r. Masséna, Tourcoing ;
GERDIL (Henry), 51, av. de Suffren, Paris ;
HALLUIN (Jules d'), 4, r. du Tilleul, Roubaix ;
POLLET-TIBERGHIEU (Geo-H.), 15, r. Legendre, Paris.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DEPAEUW (Néry), 190, r. Daubenton, Roubaix ;
DERLY (Charles), 102, Grand-Rue, Roubaix.

Objet. — La pêche et la vente de poisson de mer, en France, au Maroc et à l'étranger, toutes ops s'y rapportant.

Capital social. — 1 MF en 2.000 act. de 500 fr.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 10 % à la rés. spéciale ; 5 % d'intérêt aux act. ; le surplus : 10 % au conseil ; 10 % à la direction ; 60 % aux act. ; 20 % aux parts.

¹ Pierre-Marie-Joseph Flipo (1890-1965) : industriel à Tourcoing, vice-président du comité central de la laine (1923), administrateur de l'Association cotonnière coloniale, des Comptoirs français d'Océanie, de la Société agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, du Chalutage de la Méditerranée, du Consortium du Nord, de Technica (Société centrale d'études), de la Betsiboka à Madagascar... Chevalier de la Légion d'honneur du 3 janvier 1925 (min. Guerre).

SOCIÉTÉ DE CHALUTAGE DE LA MÉDITERRANÉE
 S.A. frse au capital de 1,5 MF.
 Siège social : Palais de la Bourse, à Lille
 Siège administratif : Roubaix, 34, r. Pellart
 Registre du commerce : n° 1015
 (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 909)

Idem, sauf Derly, commissaire aux comptes, désormais domicilié 56, r. de Nouveaux, Tourcoing.

Capital social. — 1 MF en 2.000 act. de 500 fr. Porté à 1,5 MF le 6 fév. 1923 par l'émission de 1.000 act. de 500 fr.

Parts bénéficiaires. — 1.500.

Obligations. — 1.000 oblig. de 500 fr., 7 %.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1923

ACTIF	
Marées à réaliser	145.000 00
Caisse	1.575 76
Banquiers	70.325 59
Titres	235.000 00
Matériel de pêche	115.000 00
Approvisionnements	21.000 00
Chalutiers	945.527 22
Immeubles et installation	618.103 85
Frais de constitution	7.980 10
Débiteurs divers	286.253 44
Résultats	
Ex. 1922	283.783 55
Perte ex. 1923	2.814 07
	<u>2.732.363 58</u>
PASSIF	
Capital	1.500.000 00
Emprunt obligataire	500.000 00
Rés. légale	39.879 42
Rés. extraordinaire	38.102 53

Provision p. impôts, taxes et divers	39.979 63
Amortissements chalutiers	162.692 96
Amortissements immeubles, installations	50.142 55
Créanciers	401.567 09
	<u>2.732.363 58</u>

Chalutage de la Méditerranée
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juin 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes et bilan et a décidé le report à nouveau du bénéfice, soit 118.049 fr. 46.

DISSOLUTION DÉFINITIVE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 septembre 1931)

Assemblées Jeudi 10 septembre Chalutage de la Méditerranée. — Vote de la dissolution définitive de la société, ainsi que d'une dernière répartition de 87 fr. 76 net aux actions nominative», 71 fr. 66 au porteur et 98 fr. 33 aux parts de fondateur, payables dès maintenant.
